

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6249, intitulée « Laboratoire Chrono-environnement », dont le directeur est Daniel GILBERT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe Barral**, Ingénieur de recherche hors classe à l'Université de Franche-Comté, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral, délégation est donnée à **M. Olivier Fabbri**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral et de M. Olivier Fabbri, délégation est donnée à **M. Francis Raoul**, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Barral, de M. Olivier Fabbri et de M. Francis Raoul, délégation est donnée à **Mme Sylvie Costille-Varey**, Assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Daniel Gilbert